



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-139

PUBLIÉ LE 8 MARS 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Délégation Départementale de Paris

75-2023-03-08-00002 - Arrêté n°2023-DD75-002 portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

75-2023-03-08-00002

Arrêté n°2023-DD75-002 portant modification
de la composition du Conseil de surveillance du
Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie
et Neurosciences

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2023-DD75-002

portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n°DS-2023-001 du 26 janvier 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** L'arrêté n°2019-DD75-028 du 14 février 2019 portant création du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences, Établissement public de Santé, par fusion du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Établissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;
- VU** Les arrêtés n°2021-DD75-045 du 19 mars 2021, n°2021-DD75-090 du 28 juillet 2021, n°2021-DD75-133 du 10 décembre 2021 et n°2022-DD75-004 du 18 mars 2022 portant modification de la composition du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences ;
- VU** Le procès-verbal des opérations électorales établi à l'issue du scrutin du 16 novembre 2022 relatif à la Commission des Soins, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT), et la proclamation des résultats opérée le 23 novembre 2022 ;
- VU** Les procès-verbaux des résultats définitifs des élections à la Commission Médicale d'Établissement (CME), ainsi que des résultats définitifs des élections des représentants du personnel au comité social d'établissement du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (scrutins s'étant déroulé du 1^{er} au 8 décembre 2022) ;
- VU** Le courrier de Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur général du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, en date du 17 janvier 2023, informant le Directeur de la Délégation départementale de Paris des différentes modifications de la composition du conseil de surveillance à l'issue de la proclamation des résultats des élections professionnelles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le 2° de l'article 2 de l'arrêté n°2022-DD75-004 du 18 mars 2022 est modifié comme suit :

- Madame Mimi MUMPUSA, cadre de santé, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Marina LITINETSKAIA, Chef du Pôle 75G07 et Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, Chef du Pôle 5, 6 et 7, représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Nathalie BASIRE et Monsieur Christophe FREYCHET, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

ARTICLE 2 : Suite à ces modifications, le Conseil de Surveillance du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, sis 1 rue Cabanis - 75014 Paris, est composé des membres, ayant voix délibérative, suivants :

1° au titre de représentants des collectivités territoriales :

Pour les établissements publics de santé de ressort départemental :

- Madame Anne SOUYRIS, Monsieur Éric LEJOINDRE et Madame Carine PETIT, représentants de la Ville de Paris ;
- Madame Aline BESSIS et Monsieur Éric PLIEZ, représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre du ressort de l'établissement (Métropole du Grand Paris) ;

2° au titre de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Mimi MUMPUSA, cadre de santé, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Marina LITINETSKAIA, Chef du Pôle 75G07 et Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, Chef du Pôle 5, 6 et 7, représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Nathalie BASIRE et Monsieur Christophe FREYCHET, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur le Docteur Serge BLISKO et Madame Cynthia FLEURY-PERKINS, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Claude FINKELSTEIN (Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie), Madame Armelle BOISIVON (déléguée départementale de Paris de l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et Madame Maguy BEAU (Première Vice-Présidente du Conseil de la CPAM de Paris), personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Paris, dont au moins deux sont représentants des usagers.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4 :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, le Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 8 mars 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN